

## L' ACTION CONTRE LES MINES AU BURUNDI: REALISATIONS ET ACTIVITES ENVISAGEES

Présentation du BURUNDI à la 13<sup>ème</sup>  
Assemblée des Etats Parties à la  
Convention d'Ottawa

Genève , 2 au 6 Décembre 2013

## SITUATION ACTUALISEE SUR L'ACTION CONTRE LES MINES AU BURUNDI

### 1 .INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République du  
Burundi reirere toute sa gratitude pour le  
soutien et tout l'appui dont il n` a cesse  
de beneficier de la part de la  
Communaute Internationale tout au long  
du processus de la mise en application de  
la convention d'OTTAWA.

## **2.REALISATIONS A PARTIR DE 2012**

### **-Identification d`autres zones suspectes par le biais du**

**Ministere de l`Energie et des Mines sollicitant une intervention de la Direction Generale de la Protection Civile /service de deminage, pour proceder a une reconnaissance de pylones de la Regideso qui auraient ete mines pendant la crise .**

Une declaration de verification des zones suspectes a été dite par la delegation du BURUNDI lors de la 12 eme Assemblée des Etats Parties a la Convention d`OTTAWA et notre delegation a eu un droit de reponse aux questions que se posaient la Presidence de cette Assemblée du fait que dans la declaration du Burundi en 2011,.le Gouvernement avait annonce que les zones qui avaient été identifiées suspectes étaient désormais libres de mines.

En ce moment de reponses , nous avons montre la correspondance de la societe en charge de l`electricite qui nous demandait la reconnaissance des alentours des pylones suspects en provinces Bubanza, Bujumura rural et Bururi.

-Enquetes non Techniques effectuees en Provinces Bururi et Bujumbura rural

-Travail d'evaluation de l'Expert du Gichd,

-Enquete non techniques et techniques en provinces de Bubanza

-Atelier de sensibilisation des partenaires dans la mise en application de la convention d'OTTAWA du 27 au 28 Novembre 2013





### 3.ACTIVITES ENVISAGEES

-Terminer l`Enquete non technique  
et technique des zones suspectes,  
Detruire les MAP pendant l`enquete  
au plus tard le 31 Mars 2014  
Continuer la destruction des REG  
ainsi que l`assistance et le plaidoyer  
aux victimes

### Conclusions ++

- 1.Avec le soutien et la cooperation Internationale, le Burundi honorera ses engagements dans les delais legaux du 1er Avril 2014 pour l`Article 5 de la Convention d`OTTAWA;
2. Les activites en cours se deroulent dans le respect des normes tant nationales qu`Internationales de l`action contre les mines;
3. Nos vifs remerciements pour tous ceux qui, de pres ou de loin, soutiennent nos efforts dans la construction d`un Burundi sans mines et en particulier la confederation Suisse qui vient de nous appuyer financièrement pour le reste des activites au BURUNDI

Je vous remercie pour votre  
aimable attention

LE Directeur Général de la  
Protection Civile DU Burundi  
Edouard NIBIGIRA,  
Commissaire de Police Principal









